

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

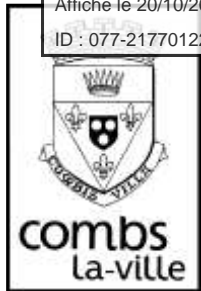
Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le 20/10/2021

ID : 077-217701226-20211018-DEL\_18OCT21\_\_3-DE

**SLOW**

## Commune de COMBS LA VILLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Octobre 2021

### Délibération n° 03

**Date de convocation**

08.10.2021

**Date d'affichage**

12.10.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

**Objet : Modification du linéaire de voirie pour 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme MM. SALLES par M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH par Mme J. BREDAS – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. D. ROUSSAUX par Mme A. MEJIAS.

Monsieur Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la répartition annuelle des dotations de l'Etat,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durables

CONSIDERANT que le recensement de la longueur de voirie entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

CONSIDERANT que la commune a modifié courant 2021 son recensement en procédant à la création de nouveaux mètres linéaires liés au prolongement de la rue du Multien.

CONSIDERANT que ces voies sont des éléments de voirie affectés à la circulation et à l'usage direct du public, et qu'à ce titre, ils appartiennent au domaine public communal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le 20/10/2021

ID : 077-217701226-20211018-DEL\_18OCT21\_\_3-DE

**APPROUVE** les modifications de linéaires de voirie communale définies en annexe et effectuées sur 2021.

**ACCEPTE** le classement de ces voies ou sections de voies supplémentaires dans le domaine public communal,

**PORTE** la longueur de voirie classée dans le domaine public communal à 75.364 m/l (143 m/l de voie + 56 m/l de stationnement soit +199 m/l par rapport à la délibération n°8 du 18/12/2017).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 octobre 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -